



BANQUE des
TERRITOIRES



Mode opératoire

- > Simplification de la
procédure d'expropriation
- ➔ mise en application le 28 mars 2022

Les enjeux de la simplification du processus d'expropriation

Mise en application le 28 mars 2022

Se conformer aux dispositions légales et réglementaires

L'autorité expropriante est seule qualifiée pour examiner les droits sur l'indemnité et désigner le bénéficiaire

Fluidifier le process

L'autorité expropriante bénéficie d'un gain de temps dans la préparation de son dossier en connaissant par avance les attendus de la Caisse des Dépôts pour un traitement rapide et optimisé de la demande

Réduire les pièces justificatives liées à la demande

L'autorité expropriante ne devra plus fournir qu'une pièce justificative unique : arrêté ou décision administrative de consignation/déconsignation

Gagner en rapidité de traitement

Les nouvelles modalités permettent un gain de traitement de la demande par les gestionnaires qui doivent uniquement réaliser le contrôle de recevabilité de la demande sur le formulaire de consignation et une pièce justificative unique

4 enjeux

Formulaire de déclaration et liste des pièces

Déclaration de consignation pour un cas d'expropriation

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) : _____
 Catégorie : _____
 Nom : _____

Identité de l'autorité expropriante : _____
 Nom : _____
 Qualité de l'autorité (représentant de...) : _____
 Adresse de l'autorité : _____
 Adresse du bien exproprié : _____
 Référence cadastrale/Lot du bien exproprié : _____
 Montant en chiffres de la somme consignée : _____
 Attention le montant de l'indemnité consignée doit exclure la somme relevant de l'article 700 du code de procédure civile.

La personne expropriée :
 Identité du ou des exproprié(s) :
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____

En cas de personne morale :
 Nom de la société : _____
 Numéro SIRET : _____
 Nom et prénom du représentant : _____

Signature du représentant de la Caisse des Dépôts

1) Informations à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
 2) À remplir par le déposant.
 3) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.

PIÈCES À FOURNIR EXPROPRIATION

POUR LA CONSIGNATION

- Le présent imprimé de déclaration de consignation completé ;
- L'arrêté ou la décision administrative de consignation comportant les visas obligatoires (détailés en annexe page 5) ;

POUR LA DÉCONSIGNATION

- Une demande de désignation sur papier libre ;
- L'arrêté ou la décision administrative de désignation (détailés en annexe page 6) ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire(s) des fonds ;
- La pièce d'identité en cours de validité ou KBIS de moins de 3 mois de l'exproprié s'il est bénéficiaire du paiement.

Dans le cas d'une demande formulée par un notaire les pièces justificatives à fournir sont :

- Une demande de désignation sur papier libre ;
- L'arrêté de désignation étayé mentionnant notamment le nom du vendeur, le bénéficiaire des fonds, ainsi que la date d'entrée en jouissance du bien ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'étude notariale ;
- Une décharge de responsabilité du notaire lui-même ou celle de l'autorité titulaire du droit de préemption (si refus du notaire) dans le cas où l'arrêté ou la décision administrative de désignation ne mentionnerait pas dans l'un de ses visas l'absence de sûretés ou d'oppositions grevant le bien.

la déclaration de désignation

l'arrêté ou de la décision administrative de désignation

Au motif de la consignation : obstacle(s) au paiement de la qualité des parties prenantes :
 l'arrêté expropriatoire propre de l'adresse du bien exproprié de la Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de l'ordonnance d'expropriation du jugement d'expropriation avec le montant de du montant à consigner (exclusion du montant lié à 00 du code civil)
 de la présence / absence de charges / ou des obstacles au paiement

Au motif de la consignation : obstacle(s) au paiement de la qualité des parties prenantes :
 Autorité expropriante Exproprié de l'adresse du bien exproprié de la Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de ou Decision préfectorale portant sur le caractère du jugement d'expropriation avec le montant de du montant à consigner (exclusion du montant lié à 0 du code civil)
 de la présence / absence de charges / ou des obstacles au paiement

Au motif de la consignation : obstacle(s) au paiement de la qualité des parties prenantes :
 l'arrêté expropriatoire propre de l'adresse du bien exproprié de la Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de ou décret ministériel avec avis conforme du Conseil de l'arrêté préfectoral valant l'extrême urgence du montant à consigner (exclusion du montant lié à l'article 700 du code civil)
 de la présence / absence de charges / Nature du ou des obstacles au paiement

déclaration de désignation

l'arrêté ou de la décision administrative de désignation

l'élément des éléments produits lors de la désignation du ou des bénéficiaire(s) désigné(s)
 la levée des obstacles
 la date d'entrée en jouissance
 lieu d'un versement sur l'acquiel d'un notaire, sur lequel grevait l'indemnité, la désignation tenir sur la base d'un visa :
 not que : l'acte d'ajournement d'urgence de la Caisse des Dépôts d'exiger toutes Justifications pour pouvoir grever les biens acquis et de surveiller l'inscription éventuelle. Et que le notaire se charge de les inscriptions éventuelles portées sur le bien et
 la destination du capital consigné et des intérêts précisant la quote-part revenant au et pluralité (indivision, droit des créanciers...)

Transmission du relevé d'identité bancaire de la Caisse des Dépôts (BIC/BAN)

Votre dossier de consignation sans frais, une fois votre paiement par virement effectué.

Si vous ne disposez pas déjà du relevé d'identité bancaire de la Caisse des Dépôts, veuillez renseigner et retourner ce document afin de recevoir les coordonnées bancaires de la Caisse des Dépôts selon le mode de transmission de votre choix :

Par mail : _____

Par courrier postal : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Démarches à suivre pour transmettre une demande

1- SENS CONSIGNATION

- Télécharger et remplir le nouvel modèle d'imprimé de déclaration de consignation : <https://consignations.caissedesdepots.fr/organisme-public/garantir-les-emprises-foncieres-damenagement/expropriation-consignez-pour-prendre-possession-bien>
- Joindre une pièce justificative : Arrêté ou Décision Administrative de Consignation comportant les visas obligatoires
- Adresser la demande par courrier au pôle de gestion compétent

2- SENS DÉCONSIGNATION

- Etablir une demande de déconsignation sur papier libre
- Joindre :
 - une pièce justificative : Arrêté ou Décision Administrative de déconsignation comportant les visas obligatoires
 - un relevé d'identité bancaire (RIB) du/des bénéficiaire(s)
 - une pièce d'identité en cours de validité si le bénéficiaire est une personne physique
 - un Kbis si le bénéficiaire est une personne morale de moins de 3 mois
- Adresser la demande par courrier au pôle de gestion compétent

Mentions obligatoires devant figurer dans l'arrêté ou la décision administrative

1- Sens consignation 1/2

**Mentions dans
les visas
>> Procédure
classique**

- Motif de la consignation : obstacle(s) au paiement
- Qualité des parties prenantes :
 - Autorité expropriante
 - Exproprié
- Adresse du bien exproprié
- Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de cessibilité
- Ordonnance d'expropriation
- Jugement d'expropriation avec le montant de l'indemnité
- Montant à consigner (exclusion du montant lié à l'article 700 du code civil)
- Présence / absence de charges
- Nature du ou des obstacles au paiement

**Mentions dans
les visas
>> Procédure
d'urgence**

- Motif de la consignation : obstacle(s) au paiement
- Qualité des parties prenantes :
 - Autorité expropriante
 - Exproprié
- Adresse du bien exproprié
- Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de cessibilité ou Décision préfectorale portant sur le caractère d'urgence
- Jugement d'expropriation avec le montant de l'indemnité
- Montant à consigner (exclusion du montant lié à l'article 700 du code civil)
- Présence / absence de charges
- Nature du ou des obstacles au paiement

Mentions obligatoires devant figurer dans l'arrêté ou la décision administrative

1- Sens consignation 2/2

**Mentions dans
les visas
>> Procédure
d'extrême
urgence**

- Motif de la consignation : obstacle(s) au paiement
- Qualité des parties prenantes :
 - Autorité expropriante
 - Exproprié
- Adresse du bien exproprié
- Déclaration d'Utilité Publique ou Arrêté de cessibilité
- Décret ministériel avec avis conforme du Conseil d'Etat
- Arrêté préfectoral validant l'extrême urgence
- Montant à consigner (exclusion du montant lié à l'article 700 du code civil)
- Présence / absence de charges
- Nature du ou des obstacles au paiement

Mentions obligatoires devant figurer dans l'arrêté ou la décision administrative

2- Sens déconsignation

Mentions exigées dans les visas de l'arrêté ou de la décision administrative

- Reprise synthétique des éléments produits lors de la consignation
- Désignation du ou des bénéficiaire(s) définitif(s) des fonds
- Levée des obstacles
- Date d'entrée en jouissance

Dans l'hypothèse d'un reversement sur l'acquit d'un notaire, et en cas de suretés grevant l'indemnité, la déconsignation pourra intervenir sur la base d'un visa :

Considérant que « l'autorité expropriante dispense expressément la Caisse des Dépôts d'exiger toutes justifications quant aux charges pouvant grever les biens acquis et de surveiller la radiation des inscriptions éventuelles. Et que le notaire se charge de purger toutes les inscriptions éventuelles portant sur le bien ».

Mentions devant figurer dans le corps de l'arrêté ou de la décision administrative

- Destination du capital consigné et des intérêts produits en précisant la quote-part revenant aux bénéficiaires si pluralité (indivision, droit des créanciers...)

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. A light blue dotted line starts from the top right, goes down, then curves left and then down again, ending on the right side of the page.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr